Égalité entre les femmes et les hommes et émancipation des femmes: transformer la vie des jeunes filles et des femmes dans le contexte des relations extérieures de l'UE (2016-2020)

2017/2012(INI) - 31/05/2018 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 383 voix pour, 118 contre et 120 abstentions, une résolution sur la mise en œuvre du document de travail conjoint des services de la Commission: «Égalité entre les femmes et les hommes et émancipation des femmes: transformer la vie des jeunes filles et des femmes dans le contexte des relations extérieures de l'UE (2016 2020)».

Le plan d'action sur l'égalité des sexes (2010-2015) a permis d'accomplir quelques progrès mais il a montré certaines lacunes.

Avec le nouveau plan d'action 2016-2020, l'accent est mis sur une évolution de la culture institutionnelle de l'Union aux niveaux des services centraux et des délégations en vue d'instaurer un changement systémique dans la stratégie de l'Union en matière d'égalité hommes-femmes.

Bilan du plan d'action sur l'égalité des sexes (2016-2020): le deuxième plan d'action été produit sous la forme d'un document de travail conjoint. La Commission est encouragée à démontrer son engagement ferme en le proposant sous la forme d'une **communication de la Commission** sur l'égalité des genres.

Un an après son adoption, un certain nombre de **tendances positives** ont été observées. Cependant, des défis doivent être relevés en ce qui concerne la présentation et la mise en œuvre des priorités clés et des objectifs de développement durable (ODD) liés à l'égalité des sexes et le suivi des progrès accomplis pour tous les objectifs, ainsi que sur l'intégration de l'égalité des sexes dans le dialogue politique sectoriel.

Le Parlement a constaté que ce deuxième plan contenait un programme exhaustif couvrant l'ensemble du programme de politique étrangère de l'Union. Ils ont salué à cet égard le choix de **trois piliers thématiques**, à savoir:

- garantir l'intégrité physique et psychologique des filles et des femmes,
- promouvoir les droits économiques et sociaux et l'émancipation des filles et des femmes et
- renforcer la voix des filles et des femmes et leur participation.

Ces trois piliers visent à s'attaquer aux **principaux facteurs et causes de discrimination et de marginalisation** que sont :

- les violences sexuelles (ex : les traditions préjudiciables, telles que le mariage d'enfants et la mutilation génitale féminine,
- l'accès restreint aux services de base et sociaux, tels que la santé, l'éducation, l'eau, l' assainissement et la nutrition,
- les difficultés d'accès à la santé sexuelle et reproductive,
- et la représentation inégale au sein des institutions publiques et privées, dans les processus de décision politique et dans les processus de paix.

Les députés ont salué l'élargissement du plan d'action sur l'égalité des sexes à l'ensemble des services extérieurs de l'UE et des États membres et relevé des **progrès notables accomplis dans l'évolution de la culture institutionnelle** de l'UE aux niveaux des services centraux et des délégations, ce qui est essentiel pour renforcer l'efficacité des initiatives européennes et leur impact sur l'égalité des sexes.

Toutefois, ils ont regretté que la programmation actuelle semble ignorer la dimension sexospécifique en **situation de crise ou de conflit grave** et que les priorités relatives à la planification familiale ou à la santé génésique soient négligées tant du point de vue du financement que des programmes. Ils ont demandé à l' Union et à tous les États membres de **signer la convention d'Istanbul**, qui constitue le premier instrument juridique contraignant sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes au niveau international.

Principales recommandations pour la Commission et le SEAE: le Parlement a demandé:

- des mesures supplémentaires visant à faciliter l'échange des meilleures pratiques pour améliorer l'égalité des sexes et l'intégration de la dimension de genre entre les délégations et les unités;
- le renforcement des capacités en ressources humaines dédiées à l'intégration de la dimension de genre au sein des services de la Commission, à travers une formation adaptée et une réorganisation des structures existantes et en recrutant du personnel supplémentaire;
- la promotion et l'intégration du principe de l'égalité entre les femmes et les hommes par l'UE dans ses relations extérieures;
- le renforcement de l'action des États membres et de l'action internationale de l'UE par l'intermédiaire des Nations unies afin de traiter plus efficacement l'impact des situations de conflit et d'après-conflit sur les femmes et les filles;
- la création d'un mécanisme pour suivre et renforcer la politique d'égalité des sexes dans le cadre des accords commerciaux;
- la mise en œuvre efficace de politiques ciblées pour faciliter l'accès des femmes aux postes de direction et de gestion.

Financement: les députés constatent qu'il sera nécessaire de prévoir un **financement suffisant** de l' égalité entre les hommes et les femmes dans les relations extérieures afin de soutenir l'engagement politique à l'égard de cet objectif. Soulignant que le financement actuellement consacré à l'égalité entre les sexes et aux mesures d'émancipation des femmes était insuffisant, ils ont appelé à inverser cette tendance dans le prochain cadre financier pluriannuel.

En particulier, ils ont recommandé de **créer une ligne budgétaire** consacrée à l'égalité des sexes afin de s' attaquer de façon plus visible au niveau de participation et de représentation politique des femmes dans les pays voisins de l'Union et au sein de l'Union.

Le Parlement a également recommandé:

- de promouvoir les cadres juridiques et les stratégies qui encouragent une participation accrue et plus efficace des femmes dans **le maintien et la consolidation de la paix**, ainsi que dans les processus de médiation et les missions militaires et civiles de gestion des crises de l'Union;

d'apporter un soutien accru devrait être apporté aux **PME locales**, en particulier aux femmes entrepreneurs, au moyen de microcrédits, afin de leur permettre de tirer parti de la croissance tirée par le secteur privé.